

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 04****Excusé : 01****Absent : 01****Qui ont pris part****à la délibération : 27****Date de convocation : 17 mai 2022**

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – Mme SAUQUET Adeline – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. VINCENT Romain pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusée : Mme VIENOT Véronique.

Absente : Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

5- AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE 2020-02 : TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Par délibération en date du 28 Septembre 2020, Monsieur le Maire avait été autorisé à signer un accord-cadre n° 2020-02 relatif aux travaux de rénovation dans les bâtiments communaux.

Cet accord-cadre mono-attributaire a fait l'objet de 7 lots séparés pour un montant maximum total H.T par an de 690 000 €. Les lots n°3 « Menuiseries PVC » et n°4 « Menuiseries Aluminium » avaient été attribués à la Société ALU FP – 14, Impasse Champoux – 83200 TOULON.

Afin de poursuivre la réalisation des travaux de rénovation des écoles, il convient d'augmenter, par avenant, le montant total H.T par an du lot n°4 relatif à la menuiserie en aluminium.

Il est proposé de modifier le montant maximal à 77 000 € H.T soit une augmentation de 17 000 € correspondant à 28.30% d'augmentation du lot et à 2.5 % d'augmentation de l'accord-cadre n° 2020-02 « Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux ».

Ainsi, en application de l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique, la présente modification ne modifie substantiellement ni les conditions initiales du marché ni l'objet du marché ni son équilibre économique.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-131 du 28 septembre 2020 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 « Menuiseries Aluminium » de l'accord-cadre n° 2020-02 relatif aux travaux de rénovation dans les bâtiments communaux avec la Société ALU FP - 14 Impasse Champoux, 83200 TOULON.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 24 mai 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT